



Bulletin Municipal  
COMMUNE DE PEIPIN  
Alpes de Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°30 - AUTOMNE 2015



# Éditorial



**Frédéric Dauphin**

Maire de Peipin,  
vice-président de  
la Communauté  
de communes Lure  
Vançon Durance.

Ce trentième numéro du Peip'Infos est marqué par une importante actualité communale. Je tiens tout d'abord à saluer les deux agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite au premier octobre 2015, à les remercier pour leurs loyaux services et à leur souhaiter, au nom de la commune, une nouvelle vie heureuse et paisible.

De nombreux projets se mettent en place pendant que l'équipe municipale s'efforce en même temps de continuer à redresser les finances. J'ai entendu à cet égard le message que m'ont fait passer certains d'entre vous, à savoir que j'évoquais un peu trop systématiquement le fait que nous n'avons pas d'argent. Je l'avoue, ça m'a légèrement contrarié sur le moment. Parce que c'est un problème auquel nous sommes confrontés depuis un an et demi et qui nous empêche, très concrètement, au quotidien, de faire tout ce qu'il faudrait faire pour que vous, habitants de Peipin, puissiez vivre dans de meilleures conditions. Par exemple, tous ces travaux d'aménagement, ces investissements sur le réseau d'eau et d'assainissement, ces rénovations de voirie et de bâtiments, ou encore l'amélioration de la signalisation et le renforcement de la sécurité routière, sont pour l'instant régulièrement reportés de mois en mois parce que nous ne disposons toujours pas de la trésorerie nécessaire – et que nous ne pouvons plus emprunter. Pourtant, ce sont des choses essentielles pour notre bien-être à tous, et il est très frustrant pour un élu de ne pas pouvoir répondre aux demandes justifiées de ses concitoyens. Si j'en parle souvent, donc, c'est pour deux raisons majeures. D'abord, c'est la stricte vérité. Ensuite, puisqu'on ne peut rien contre la vérité, cela nous permet de faire travailler nos partenaires dans une optique différente. La mairie n'ayant que très peu de moyens finan-

ciers, nous incitons tout le monde à trouver d'autres solutions. Et ça ne fonctionne pas trop mal.

**1. Sur le redressement des finances,** nous poursuivons notre programme : les deux agents qui vont partir à la retraite ne seront pas remplacés, afin d'alléger notre masse salariale. Par ailleurs, le réaménagement d'une partie de notre dette va nous permettre de récupérer au moins 46 000 euros par an de marge budgétaire. Mais il reste encore d'autres gisements d'économies structurelles, comme celui de la facture de l'éclairage public. Actuellement, cette facture s'élève à 20 000 euros par an. Nous pouvons espérer diviser ce montant par deux, grâce à des mesures simples : couper l'éclairage à partir d'une certaine heure et mettre la priorité sur l'installation d'économiseurs à tous les points de contrôle des candélabres. Nous vous en parlons plus en détail dans les pages suivantes.

Le résultat de toutes ces économies commence à se faire sentir, peu à peu. Un exemple ? Cette année, toutes les associations ont perçu la totalité de leur subvention 2015 au mois d'août 2015. Pour mémoire, l'année dernière nous n'avions pu verser les subventions 2014 qu'au mois de janvier 2015. Et en 2016, nous espérons bien les verser avant l'été, c'est-à-dire revenir à un fonctionnement normal.

À cet égard, j'ai reçu il y a quelques jours une lettre co-signée par M<sup>me</sup> le Préfet et M. le Directeur départemental des Finances publiques, dont je vous retranscris quelques lignes :

« L'analyse des données comptables de l'exercice 2014 de votre commune fait apparaître, comme pour les exercices précédents, une situation fragilisée.

En 2013, la différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement, la capacité d'auto-financement, est extrêmement faible ; elle représente seulement 1,7 % des produits réels de fonctionnement.

En 2014, alors que les produits réels diminuent de 5 %, la capacité d'auto-financement augmente fortement ; elle représente 10,5 % des produits réels.

Elle reste encore insuffisante pour couvrir l'annuité de la dette en capital. Mais nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre dans cette voie et ainsi, à terme, réduire l'endettement de votre commune.

Sans négliger ni les contraintes qui pèsent sur la gestion de la collectivité dont vous avez la responsabilité, ni les efforts que vous avez déjà pu mettre en œuvre pour contenir les éventuels déséquilibres budgétaires, nous ne pouvons que vous encourager à poursuivre les mesures de redressement entreprises depuis un an ».

## **2. Sur les travaux et les projets d'infrastructures, là aussi les choses avancent progressivement.**

- Nous travaillons activement, avec le Conseil départemental, à la reconfiguration du carrefour Grand-Vigne, route de Sisteron. C'est un chantier très important pour notre commune, qui nous tient à cœur car il permettra d'améliorer considérablement la sécurité sur la voie publique.

- Nous travaillons aussi à la création d'un trottoir à l'entrée de la RD703, route de Château-Arnoux, entre le rond-point et l'impasse des Mûriers, afin de remplacer les balises provisoires actuelles.

- Nous avons renouvelé une partie du matériel électrotechnique sur notre réseau d'eau potable. Ce sont certes là des investissements « invisibles », mais vitaux pour notre commune : désormais, notre station de pompage est équipée de deux pompes neuves (12 000 euros l'unité), le changement de la deuxième ayant eu lieu cet été. Pour mémoire, quand nous avons été élus, ces deux pompes avaient plus de quinze ans, alors que ce matériel doit être changé en moyenne tous les sept ans.

Il y a également d'autres projets structurants qui se dessinent. Il s'agit de projets de développement économique, qui devraient se réaliser sans charge pour la commune, et qui seront à terme très bénéfiques à Peipin et aux Peipinois bien entendu, et à la CCLVD, notre communauté de communes.

Concernant les infrastructures numériques (connexion Internet et réseau mobile), qui sont un corollaire indispensable au développement économique, je tiens en premier lieu à préciser un point. Ces investissements ne sont pas du ressort de notre

commune. Ils sont portés par la Région, notamment, qui nous a communiqué sa feuille de route lors d'une réunion qui a eu lieu au début de l'été. Si les promesses sont tenues, ce que je vous l'accorde n'est jamais garanti, Peipin devrait disposer du très haut débit à l'horizon 2020. Le très haut débit, c'est-à-dire la fibre (pour Internet) et la 4G (pour les mobiles). J'ai fait remonter à ces instances le problème particulier des Bons-Enfants, où nos concitoyens n'ont ni TNT ni réseau mobile, et une connexion Internet très bas débit. J'ai appris lors de cette réunion que Peipin figure parmi les zones prioritaires. Il nous suffit d'être un peu patients : là aussi, les choses devraient s'améliorer dans les toutes prochaines années.

Enfin, au sujet de la ludothèque qui a fermé ses portes au public à la rentrée. C'est une décision douloureuse que les Conseillers communautaires ont dû se résoudre à prendre (la ludothèque faisant partie de la compétence enfance-jeunesse de la CCLVD). Les dotations de l'État, vous le savez, diminuent d'année en année comme une peau de chagrin tandis que les charges qu'il nous transfère augmentent sans cesse. Or, les budgets des collectivités ne sont pas extensibles à l'infini. De ce fait, les élus sont contraints de faire des choix. Une ludothèque dans notre petite communauté de communes (3 600 habitants) était peut-être une belle idée, dont on peut concevoir qu'elle avait une certaine utilité. Toutefois, il faut garder à l'esprit que ce type de service n'existe généralement que dans les grandes collectivités (Marseille, Aix-en-Provence, Draguignan...) mieux à même de les supporter financièrement. Alors oui, nous avons plutôt choisi de préserver l'essentiel : la crèche, indispensable pour les parents, notre capacité d'investissement pour rénover les écoles, et le maintien d'une offre intéressante pour les TAP (temps d'activités périscolaires). Bien entendu, nous avons proposé à l'agent ludothécaire un reclassement au sein du service enfance-jeunesse.

Les temps sont durs pour tout le monde. Pour vous citoyens, parce que certains d'entre vous ont de plus en plus de difficultés à faire face, et pour les collectivités, parce que le désengagement brutal et désordonné de l'État grève sévèrement leur capacité d'investissement. Or, l'investissement des collectivités ce sont des entreprises, ce sont des services, c'est l'emploi et, par extension, la vitalité de notre lien social.

Nous ne pourrions sortir de cette tempête qu'en adoptant la plus grande sobriété dans les dépenses et en privilégiant les investissements qui ont véritablement du sens.

## FISCALITÉ ET PRIX DE L'EAU POUR 2016

**M**algré tous ses efforts, la commune ne pourra pas maintenir en 2016 la pause fiscale qu'elle avait observée depuis 2014 ni son « moratoire » sur le prix de l'eau en 2015. Ce n'est pas une bonne nouvelle, mais plusieurs raisons la rendent malheureusement incontournable.

### • Sur la fiscalité communale

1. À partir de 2016, la commune devra assumer sa part du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), soit une charge supplémentaire de 26 000 €. Jusqu'à présent, la CCLVD assumait cette charge pour toutes les communes membres, charge qui double tous les ans. Or, le montant global pour 2016 sera trop important pour le budget intercommunal : chaque commune devra donc assumer sa part.

« Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. »

2. La DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'État aux communes diminue d'année en année. La DGF n'est pas une « subvention » mais un dû de l'État en fonction des charges qu'il transfère aux collectivités. Cette dotation diminuant, les collectivités se trouvent dans l'obligation de trouver de nouveaux financements (à Peipin, compensés en partie par de nombreuses mesures d'économies).

3. Les charges que l'État transfère aux collectivités et les nouvelles normes qu'il leur impose ne cessent de croître. Parmi ces normes, qui ont une incidence très importante sur les finances communales, il y a l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) qui con-

siste à rendre accessible tous les établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap. Pour Peipin, ce chantier qui sera conduit sur 6 ou 9 ans aura un coût final d'au moins 200 000 euros. Ne serait-ce que pour ces trois raisons, nous devons progressivement ajuster les impôts locaux.

### • Sur le prix de l'eau et de l'assainissement

1. Les réseaux d'eau potable et d'assainissement de Peipin nécessitent aujourd'hui des investissements que la commune n'a pas les moyens de réaliser. Ces investissements ne sont pas cosmétiques, ils sont vitaux pour tous les Peipinois : modernisation des canalisations et des installations électrotechniques, système de détection des fuites géolocalisé, redimensionnement des capacités de distribution (nouveau bassin de stockage, nouveau puits de pompage), travaux sur la station d'épuration dont l'un des lits de roseaux filtrants connaît des dysfonctionnements, etc.

2. Dans le cadre de la nouvelle loi NOTRe, la compétence eau-assainissement des communes sera transférée à l'horizon 2020 aux intercommunalités. Pour Peipin, cela signifie qu'il faudra à cette date rendre à la CCLVD un budget relativement équilibré si nous voulons conserver notre attribution de compensation (pour mémoire : 142 000 € versés au budget communal tous les ans).

3. Enfin, l'eau est une ressource précieuse, qui tend à se raréfier. Désormais, collectivités et citoyens vont devoir apprendre à réellement l'économiser : le temps de l'eau « bon marché » est révolu.

En 2016, nous ne toucherons pas au prix des abonnements (qui avaient beaucoup augmenté par décision de l'ancienne municipalité en 2014), mais nous révaluerons raisonnablement le tarif de la consommation, c'est-à-dire le prix du mètre cube.

## RETOUR SUR LES RÉUNIONS DE QUARTIER

**L**es réunions de quartier que nous avons organisées au mois de juin dernier ont été très fructueuses à plusieurs titres. En premier lieu parce que humainement elles nous ont permis, à nous élus, d'aller à votre rencontre, parfois de mieux faire connaissance et souvent d'évoquer des sujets périphériques aux affaires communales en général. C'était extrêmement enrichissant, et parfois même très animé. Vous avez attiré notre attention sur de nombreux points

et, si nous avons déjà identifié une grande partie d'entre eux, nous avons grâce à vous découvert des problèmes dont nous n'avions pas conscience jusqu'alors (c'était évidemment l'objectif de ces réunions). Tout ce que vous nous avez dit a été scrupuleusement noté et enregistré. Nous ne pouvons pas vous promettre de tout régler d'un coup, mais d'essayer d'en faire le plus possible, dans le courant de l'année et dans la mesure de nos moyens. Voici

# Informations générales

une synthèse thématique de vos remarques, demandes et/ou suggestions.

## • Espaces verts, pluviaux, nettoyage

Il y a encore des progrès à faire sur la propreté et l'entretien de la commune :

- nettoyage des ravins des biaux, tonte régulière de l'herbe et des ronces le long des routes, élagage des platanes (prévu pour l'automne) ;
- la gestion des pluviaux et de l'écoulement des eaux, que ce soit sur la voie publique ou sur certaines propriétés est à améliorer en de nombreux points ;
- le déneigement ainsi que le nettoyage des graviers après les orages doivent se faire sans obturer les sorties et entrées des habitations ;
- les propriétaires de chiens seraient bien inspirés de ramasser leurs excréments sur la voie publique.

## • Signalisation, sécurité routière

La vitesse excessive, quels que soient les quartiers est également un problème chronique. Sur ce sujet, la commune ne peut se substituer aux forces de l'ordre (gendarmerie), qui sont averties de cet état de fait et qui sont régulièrement sensibilisées par la municipalité. Malheureusement, les effectifs de gendarmerie (une trentaine pour tout le département) ne leur permettent pas d'intervenir partout, tout le temps. La commune peut quant à elle agir sur la signalisation et le marquage au sol (les dos d'âne sont interdits, sauf à créer des plateaux surélevés qui coûtent une petite fortune). Nous en revenons à une question de trésorerie : marquage et signalisation (radars pédagogiques par exemple) coûtent très cher. Cela ne veut pas dire que nous ne ferons rien, mais que nous investirons au fur et mesure de notre redressement financier. Les actions à mettre en place sur ce sujet :

- traquer les stationnements abusifs et améliorer la signalisation sur l'ensemble de la commune, particulièrement dans les lotissements ;
- améliorer le mobilier urbain avec l'installation de bancs dans les arrêts de bus ;
- régler avec le Conseil départemental et la DDT le problème des bus scolaires qui font demi-tour sur la D951 ;
- trouver une solution chemin du Plan où les riverains constatent des infractions régulières (ex. : sens interdit non respecté) ;
- installer des panneaux d'affichage.

## • Poubelles, tri, déchets verts

Il y a une demande générale pour de nouveaux points de tri sélectif. C'est un sujet sur lequel nous tra-

vailons en étroite collaboration avec le SMIRTOM, notre syndicat d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères. Vous demandez, à juste titre, que l'on nettoie plus souvent les poubelles et qu'on remplace celles qui sont détériorées. Tous ces points ont été transmis aux responsables du SMIRTOM. Concernant les bennes à déchets verts, elles seront très bientôt installées en divers points de la commune (voir article correspondant dans ce numéro).

## • Incivilités, dégradations

C'est l'un des points noirs de notre commune : bruits et trafics de voitures au stade, nuisances de voisinage, cambriolages, dégradations sur les bâtiments communaux, individus grimpent sur les toits de certaines maisons dans le centre-ville, qui les dégradent et agressent les habitants... La liste est longue : nous vous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans ce bulletin. La commune n'a pas de police municipale, il nous est donc difficile d'intervenir directement. Nous sommes en relation constante avec la gendarmerie qui agit dans le cadre de ses moyens. La sécurité étant l'affaire de tous, c'est la raison pour laquelle nous avons lancé l'opération « voisins vigilants » (voir article correspondant).

## • Animaux errants

Le problème des animaux errants (chiens, chats) est un sujet récurrent. Outre le fait que les propriétaires d'animaux doivent s'occuper de leurs compagnons comme il convient et éviter de les laisser divaguer, il y a, à Peipin (comme dans les communes alentour), de nombreux animaux sans maître, notamment des chats, qui ont évidemment tendance à se reproduire rapidement. La commune n'a pas les moyens d'intervenir directement sur ce sujet. En outre, il n'existe pas de fourrière et l'antenne de la SPA ne dispose ni de véhicule adapté ni du personnel nécessaire pour capturer ces animaux. Ce que nous pouvons étudier en revanche, c'est la possibilité de subventionner une association qui aide les citoyens à stériliser les animaux errants qu'ils récupèrent.

## • Divers

Sur l'éclairage public, intempestif aux yeux de nombre d'entre vous, et source de dépenses inutiles, nous avons décidé d'agir (voir édito et article correspondant). Sur le problème de la voirie en mauvais état : nous en sommes les premiers conscients, mais pour l'instant, nous ne pouvons (financièrement) que réparer des dommages (trous, ornières, etc.). Refaire les voiries à neuf est inenvisageable en l'état actuel de notre situation. Nous veillons toutefois à ne pas laisser les choses trop se dégrader.

## BIENTÔT, LE TRÈS HAUT DÉBIT (THD) À PEIPIN

La feuille de route régionale (transmise à la commune de Peipin au début du mois de juillet dernier), concernant la politique d'aménagement numérique du territoire, fixe un cap ambitieux : l'ensemble de la population régionale devra être couverte en Très Haut Débit en 2030. Au sein de cette stratégie globale, le département des Alpes de Haute-Provence agit dans le but de :



\* Fiber To The Home (fibre optique jusqu'aux abonnés)

- déployer un réseau de fibre optique pour tous (FTTH\*) et contribuer au désenclavement numérique ;
- couvrir 70% de la population en fibre optique (FTTH) à l'horizon 2020 en desservant en priorité les principaux sites à enjeux que sont les zones économiques, les sites touristiques et les pôles d'éducation et de santé ;
- mettre en œuvre la montée en débit dès 2014 pour les territoires à enjeux qui ne seront pas couverts en fibre optique d'ici 10 ans ;
- favoriser l'accès au Très Haut Débit par voie satellitaire pour le reste du territoire.

Ce projet à 5 ans, chiffré à environ 100 millions d'euros ht, est porté par la région PACA, avec l'aide de l'État, de la Caisse des Dépôts et Consignations,

ainsi que des différents Conseils départementaux concernés. Dans le cadre de ce projet, Peipin et sa zone économique font partie des priorités d'aménagement, tant pour la fibre (réseau Internet) que pour la 4G (réseau mobile).

## BENNES À DÉCHETS VERTS

Le SMIRTOM Durance Provence, en concertation avec les communes du territoire, expérimente pour la première fois cet automne la mise à disposition de bennes pour les dépôts de déchets végétaux.

Ces bennes seront installées sur notre commune tous les vendredis et retirées tous les lundis, du 6 novembre (au soir) au 6 décembre (au soir) sur les emplacements ci-après :

- **7 et 8 nov.** : Les Bons-Enfants (rue du Four-à-Chaux )
- **14 et 15 nov.** : route des Granges (à côté des colonnes de tri)
- **21 et 22 nov.** : EPAHD L'Oustaou de Lure (à côté des colonnes de tri)
- **28 et 29 nov.** : La Poste (en face des colonnes de tri)
- **5 et 6 déc.** : 11 - 13, rue du Piolard

Ce nouveau service est destiné à faciliter, pour les administrés dans l'impossibilité de se rendre en déchèterie, les dépôts de déchets verts aux fins de recyclage.



**Il vous est demandé de respecter les consignes affichées sur les bennes, à savoir :**

- pas de dépôt de déchets autres que des déchets verts
- pas de sacs plastiques ni autres contenants
- dépôts uniquement dans les bennes, en aucun cas autour, sur la voie publique.

**Il est fait appel au civisme de tous, particulièrement en ce qui concerne le respect de ces consignes.** En effet, ce nouveau service est expérimental, et ne sera pas renouvelé, à l'avenir, si des débordements (pouvant générer des surcoûts et une gêne significative) ou le non respect des consignes sont constatés.

Nous rappelons que le manquement aux consignes de tri a été récemment sanctionné dans une commune voisine et le contrevenant sévèrement verbalisé.

## MODIFICATIONS DES HORAIRES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**P**ar mesure d'économie, à l'instar de nombreuses communes de France, nous expérimenterons l'extinction de l'éclairage de nuit à partir de janvier 2016.

- Période estivale : du 15 mai au 30 septembre, extinction à 1 h.
- Période hivernale : du 1er octobre au 14 mai, extinction de 23 h à 6 h.

Toujours dans ce sens, le système d'éclairage du boulodrome a subi quelques modifications :

- le mode de marche forcée a été désactivé
- la minuterie a été réduite sur une plage d'une heure au lieu de deux
- lors des futures manifestations, l'horloge sera réglée en fonction des besoins.

**L'objectif est de diviser la facture d'éclairage public par deux (20 000 € actuellement).**



## RAPPEL SUR L'URBANISME

**L**a Déclaration Préalable (ancienne Déclaration de Travaux) et le Permis de Construire sont des actes administratifs qui donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ces demandes sont des formulaires de type « Cerfa » qui permettent la gestion des autorisations des droits du sol. La différence entre la Déclaration Préalable et le Permis de Construire est l'ampleur du projet.

Il convient d'effectuer auprès de la mairie :

### 1. Une demande de Déclaration Préalable (DP) pour :

- **Toute construction nouvelle ayant pour effet de créer :**

une emprise au sol inférieure ou égale à 5m<sup>2</sup> et une surface de plancher inférieure ou égale à 5m<sup>2</sup> pour les constructions nouvelles d'une hauteur supérieure à 12m ;

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m<sup>2</sup> et une emprise au sol inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> et une surface de plancher inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> pour les constructions nouvelles d'une hauteur inférieure ou égale à 12m.

- **Tous travaux sur constructions existantes ayant pour effet de créer :**

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m<sup>2</sup> et une emprise au sol inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> et une surface de plancher inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> ;

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup> et une emprise au sol inférieure ou

égale à 40m<sup>2</sup> et une surface de plancher inférieure ou égale à 40m<sup>2</sup> en zone urbaine (U) si les travaux n'ont pas pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170m<sup>2</sup>.

Et de manière générale, tout ce qui modifie l'aspect extérieur (ravalement de façade, ouverture dans les murs, clôtures, piscine...).

### 2. Une demande de Permis de Construire (PC) pour :

- **Toute construction nouvelle ayant pour effet de créer :**

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 5m<sup>2</sup> et une emprise au sol inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> et une surface de plancher inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> pour les constructions nouvelles d'une hauteur supérieure à 12m ;

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup>.

- **Tous travaux sur constructions existantes ayant pour effet de créer :**

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m<sup>2</sup> et une emprise au sol inférieure ou égale à 40m<sup>2</sup> et une surface de plancher inférieure ou égale à 40m<sup>2</sup> hors zone urbaine (U) et ou si les travaux ont pour effet de porter la surface ou l'emprise totale au-delà de 170m<sup>2</sup> ;

une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40m<sup>2</sup>.

Dans le doute, avant de vous lancer dans vos travaux, pensez à demander conseil en mairie !

## PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX 2015

Sauf événement exceptionnel, et jusqu'à la fin de l'année civile, le Conseil municipal se réunira une fois par mois, à 18h30 dans la salle du Conseil de l'ancienne mairie :

- Mardi 27 octobre 2015
- Mardi 24 novembre 2015
- Mardi 15 décembre 2015

Ces dates seront confirmées sur le site internet de la mairie : [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr) et affichées en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

## ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Premier tour des élections régionales : **dimanche 6 décembre 2015**

Deuxième tour des élections régionales : **dimanche 13 décembre 2015**



## RÉVISION EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLECTORALES EN 2015

Exceptionnellement en 2015 et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrits sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales déposées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 30 septembre 2015 ont été prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1<sup>er</sup> décembre.

\* les demandes d'inscriptions déposées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**PIÈCES À JOINDRE à l'appui des demandes d'inscriptions :**

- carte d'identité, passeport en cours de validité (ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription)
- justificatif de domicile (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité etc.).

## BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

**Étape 1 : le recensement en mairie (du domicile)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16<sup>e</sup> anniversaire. La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT**. Cette attestation vous sera réclamée pour : inscription au permis de conduire, examens ou concours... Il est possible d'être recensé jusqu'à l'âge de 25 ans.

Les pièces à fournir :

- livret de famille (celui où figure l'enfant)
- carte d'identité ou son passeport
- justificatif de domicile



**Étape 2 : la journée défense et citoyenneté**

Cette journée est l'occasion d'être en contact direct avec le milieu militaire, et de découvrir les multiples métiers et spécialités, civiles et militaires offertes aujourd'hui aux jeunes. En fin de journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** vous est remis. Ce document est à conserver précieusement tout au long de votre vie.

Pour plus d'informations : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

# Informations générales

## RAPPEL SUR LES FUITES D'EAU

Le Service de l'Eau rappelle aux administrés qu'il existe deux types de fuites d'eau :



- la fuite avant compteur (qui ne le fait pas tourner) est à la charge de la collectivité,
- la fuite après compteur (qui le fait tourner) est à la charge du propriétaire.

Concernant cette dernière, le décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie n°2012-1078 du 24 septembre 2012, relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur, détermine :

- qu'une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si, depuis le dernier relevé, ce volume excède le double de la consommation moyenne de/des abonné(s) ayant occupé le local d'habitation au cours des trois années précédentes ;
- que, dans le cas où cette augmentation est due à une fuite de canalisation, le montant de la facture d'eau est plafonné, à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite au moyen d'une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant la réparation, la localisation de la fuite et la date.

Le décret fixe que ne sont prises en compte, à ce titre, que les fuites de canalisation d'eau potable après le compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage.

Le Service de l'Eau est disponible au 04 92 62 52 42 aux horaires d'ouverture de la mairie. En cas d'urgence vous pouvez contacter le service d'astreinte au 06 80 95 95 55.

## L'AIRE DE COVOITURAGE DE PEIPIN

L'aire de Peipin se trouve au croisement de la route de Château-Arnoux (RD703) et de la route d'Aubignosc en venant du rond point d'Intermarché.

Nous vous rappelons que cette aire de covoiturage est référencée sur le site gratuit mis en place par le Conseil départemental ([www.covoiturage.fr](http://www.covoiturage.fr)). Bonne route !

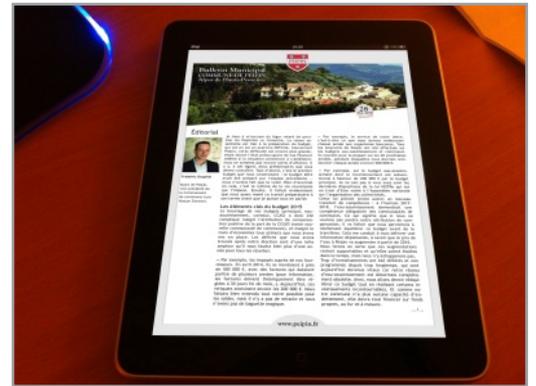


## RECEVEZ PEIP'INFOS EN AVANT-PREMIÈRE

Optez pour la version électronique du bulletin municipal de Peipin ! Pour cela, il vous suffit d'adresser un courriel à [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr) en indiquant vos prénom, nom et adresse postale.

Dès que le Peip'Infos paraîtra, vous recevrez un message d'alerte contenant un lien pour le consulter en ligne et/ou le télécharger sur votre ordinateur, et ce, **quelques jours avant sa distribution papier**.

En plus, vous aidez la commune à réaliser des économies en diminuant le volume d'impression.



## LE JOUR DE LA NUIT SAMEDI 10 OCTOBRE



Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Si le temps le permet, la commune de Peipin organisera « Le Jour de la Nuit » et vous invite à vous laisser surprendre et séduire par la nuit, à l'observer, à la découvrir à partir de 20h30 jusqu'à 22h30 sur la place du Bon-Vent.

À mi-chemin entre l'univers poétique des ambiances claires obscures et celui des sciences et de la connaissance, le Jour de la Nuit à Peipin, sera l'occasion pour vous de passer un beau moment de divertissement et de découverte autour d'un vin chaud et de quelques friandises.

Afin de passer une soirée dans les meilleures conditions possibles, pensez à vous munir d'une lampe de poche, de vêtements chauds et éventuellement un tapis pour vous allonger sur le sol. Nous mettrons à votre disposition 2 lunettes d'observation astronomique, mais vous pouvez également amener les vôtres.

## VOISINS VIGILANTS INSTRUCTION DU DOSSIER EN COURS

Les dossiers que les candidats ont déposés ont été transmis à la gendarmerie en charge de cette opération. Le traitement de ces fichiers est en cours, les services préfectoraux rendront compte à la collectivité prochainement. L'étape suivante sera l'implantation des panneaux « Voisins Vigilants » aux entrées de la commune et la signature avec M<sup>me</sup> le Préfet de la convention y afférente.



## TOUT PEIPIN SUR [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)

Pensez à consulter régulièrement le site Internet de la commune : [www.peipin.fr](http://www.peipin.fr)

Très régulièrement mis à jour, le site vous permet de retrouver toute l'actualité communale : informations générales et pratiques, manifestations, numéros utiles, procès verbaux des Conseils municipaux et communautaires, règlement d'urbanisme, annonces, démarches, revue de presse... Vous pouvez également y retrouver (et télécharger) tous les anciens numéros du bulletin municipal.

## MARIAGE DE M<sup>me</sup> LOSSON ET M. DURAND



**A**urélie Losson et Yanick Durand se sont mariés le 13 juin 2015, en présence de leurs familles et de nombreux amis. La pluie aussi s'était invitée, sans doute pour présager un mariage heureux ! Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

## MARIAGE DE M<sup>me</sup> FRÉANI ET M. MOUTON



**S**abrina Fréani et Julien Mouton se sont mariés le 15 août 2015, entourés de leurs familles et amis. La municipalité leur présente ses vœux de bonheur et de belle vie.

## MARIAGE DE M<sup>me</sup> MAFFRE ET M. FERNEL



**M**arie-Noëlle Maffre et Philippe Fernel se sont mariés le 8 août 2015, entourés de leurs familles et amis. Une grande simplicité et un grand bonheur régnaient dans notre salle des mariages. Une pluie de lavande saluait la sortie des mariés. La municipalité leur présente tous ses vœux de bonheur.

## MARIAGE DE M<sup>me</sup> DESCLAUX ET M. RIZZO



**É**lodie Desclaux et Chris Rizzo se sont mariés le 9 septembre 2015 en présence de leurs parents, amis et enfants (Théo et Lola). La municipalité leur souhaite ses vœux de bonheur et les remercie chaleureusement pour l'embellissement de la salle communale réalisé pour cet événement.

## PEIPIN FOLK

Les ateliers de danse « trad » (dances du monde et de différentes régions de France) proposés par l'association Peipin Folk ont repris jeudi 10 septembre 2015 de 20h30 à 22h30 à la salle polyvalente.

Peipin Folk n'est pas un groupe folklorique ; nous n'avons pas de costumes comme dans le folklore, l'essentiel est de se faire plaisir, de partager de bons moments en faisant revivre des musiques et des danses du passé.

Outre les ateliers hebdomadaires, l'association organise trois bals folk dans l'année, le premier aura lieu le **7 novembre**.



## PEIP'S SPORT SANTÉ

L'association Peip's Sport Santé a repris ses cours le 14 septembre 2015. Comme l'année précédente la gym vous propose un cours **gym renfor'** le lundi de 10h30 à 11h30, le jeudi **gym tendance pilate** de 18h15 à 19h suivi du **step** de 19h15 à 20h15 et le vendredi **gym entretien** de 9 à 10h.

Les cours sont assurés dans une ambiance chaleureuse par deux animatrices diplômées Danièle et Valérie. Nous vous attendons.

## LA PALETTE PEIPINOISE



**Atelier Patchwork/Boutis**, moments de partage et d'échange.

Le vendredi de 13h30 à 17h00 à la salle du Club de l'Âge d'Or.

Adhésion 30€ pour l'année.

Inscription et reprise des cours à partir du **vendredi 11 septembre**.

**Cours de peinture**

Le mardi de 13h30 à 16h30 à la salle du Club de l'Âge d'Or.

Adhésion 30€ pour l'année + 35€ par trimestre.

Inscription et reprise des cours le **mardi 29 septembre 2015**.

Les cours de peinture seront maintenus uniquement s'il y a assez d'adhérents.

Contact : Sylvie MONTEROSSO 06 50 66 91 36 - Michèle RICARD 04 92 62 47 87 - Lydie BESSUEILLE 04 92 61 14 17

## BIEN-ÊTRE ET KUNDALINI YOGA

« Le KUNDALINI YOGA est une science, mais n'oubliez pas que le plus important est la pratique, l'expérience. Votre expérience saura trouver le chemin de votre cœur. Les mots ne servent à rien, la conscience ne les accepterait pas. Si vous élargissez les horizons de votre conscience vous pouvez faire ce que vous voudrez de votre vie, vous deviendrez votre propre maître. » (Yogi Bhajan)

Les cours ont repris à Peipin le 23 septembre et se déroulent **les mercredis de 18h30 à 19h45**.

Cours particuliers et collectifs (premier cours d'essai gratuit)

Tarifs : 12€ la séance, 35€ le mois, 90€ l'abonnement trimestriel et 250€ l'abonnement annuel.

Contact : Simone Regny (diplômée de la FFKY) 04 92 62 52 76 - 06 56 71 03 50 - ry.simone@wanadoo.fr

## CLUB DE L'ÂGE D'OR

La traditionnelle paella du mois de juillet et le pique-nique de nos aînés, ont rencontré, comme à leur habitude un grand succès. Toujours cette ambiance joyeuse, emplie de convivialité et surtout un sérieux coup de fourchette. Deux journées réussies pour cet été, suivi d'un bilan positif pour leur vide grenier du 16 août, dernier événement avant les retrouvailles lors de la reprise du club le jeudi 3 septembre. Aussitôt rentré, aussitôt reparti, cette fois-ci direction la ville lacustre de Grimaud pour une belle journée à Port-Grimaud le 22 septembre.

### Contacts :

Josiane 04 92 62 49 36

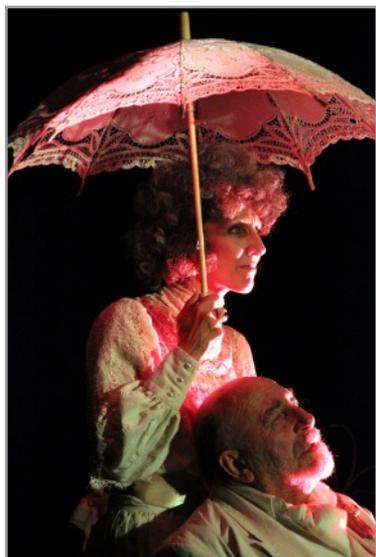
Viviane 04 92 62 46 73

### Petite annonce du Club :

Cherche un électricien pour rétablir le courant entre les gens, un opticien pour changer leur regard, un artiste pour dessiner un sourire sur tous les visages, un maçon pour bâtir la paix, un jardinier pour cultiver la pensée, un professeur de maths pour nous réapprendre à compter les uns sur les autres.

## THÉÂTRE À PEIPIN

Dimanche 16 août, les compagnies de théâtre À P'ART ÊTRE et THÉÂTRE DE CHAMBRE nous ont offert une belle représentation d'une pièce de John Murrell, SARAH ET LE CRI DE LA LANGOUSTE (d'après les Mémoires de Sarah Bernhardt) mise en scène par Mathieu Weil.



« Été 1922... Depuis son manoir, à Belle-Île en Mer, Sarah Bernhardt, au crépuscule de sa vie, dicte ses mémoires à son fidèle secrétaire Pitou. Pour l'aider à se souvenir de cette vie de monstre sacré du théâtre, il accepte non sans résistance d'incarner les personnages qu'elle veut retrouver. Ainsi, sa mère, sa sœur, son mari, son imprésario américain, Oscar Wilde et George Bernard Shaw répondent tour à tour à une Sarah Bernhardt défiant sa propre mort entre vie et théâtre. »



Des moments subtils d'évasion, partagés avec les artistes : Bénédicte Boileau, Hubert de Pourquery et Gabrielle Goletto à la régie. Un parterre de connaisseurs était au rendez-vous et n'a pas été déçu.

**Prochainement**, la compagnie À P'ART ÊTRE présentera son spectacle : « HISTOIRES D'HOMMES » de Xavier Durringer. Un trio d'énergie, de charme et d'humour avec les comédiennes : Muriel Lancauchez, Lydia Robin et Leslie Ollier.

« Des monologues de femmes qui parlent des hommes, des textes courts, une panoplie d'histoires, de sensations, de petites chansons, de l'amour sur toutes les coutures. Et puis quand l'amour s'évapore, il reste de grandes plages de solitudes où elle vagabonde d'histoires en souvenirs comme des éclats, des fragments. Et les hommes apparaissent et disparaissent, véritables fantômes. »

Une mise en scène ciselée de Bénédicte Boileau pour un spectacle qui explore la palette de couleurs des sentiments, du rose bonbon au noir très noir...

**La régie et contacts :** Gabrielle Goletto au 06 33 89 00 37

**Site web :** [www.apart-etre.com](http://www.apart-etre.com) **Facebook :** [facebook.com/apartetre](https://www.facebook.com/apartetre)

## FÊTE VOTIVE

Une fête vôtive réussie pour le Comité des Fêtes ; trois belles soirées dansantes, très animées qui ont ravi les participants de tous âges.



### Prochaine manifestation :

Vide grenier jouets dans la salle polyvalente  
et vide grenier tout venant dehors

**Dimanche 8 novembre 2015 de 7h à 18h**

10€ les 4ml

Petite restauration sur place

Réservation au 04 92 62 47 17 - 07 87 97 76 91

## LES PORTES DU JABRON (par M<sup>me</sup> Orttner, présidente)

Il y a 3 mois, je vous ai parlé de la situation géographique de Peipin, je vais maintenant essayer de vous parler de son histoire.

Lors de la construction de l'autoroute, des vestiges ont été trouvés au lieu-dit « le Frigouras ». Des fouilles ont alors été entreprises ; elles ont permis de mettre au jour un site occupé occasionnellement, semble-t-il, par des éleveurs du néolithique ancien (5 000 à 6 000 ans avant J.C.). Ils avaient des troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres. C'est la preuve que depuis fort longtemps notre village a vocation d'élevage.

Des fouilles ont été faites par messieurs G. Mée et R. Moulin, sur le plateau au-dessus des Bons-Enfants. Ils y ont découvert de nombreux vestiges de céramiques et des emplacements permettant de penser que ces lieux ont été occupés tant pour y habiter que pour y travailler. Des morceaux de céramique et des traces de murs y ont été trouvés. Au quartier du Piolard, lors de la construction d'un lotissement en 1981, une plate-forme rectangulaire d'une épaisseur de 0,85 mètre ainsi que des morceaux de tégulae, de dolia et de céramique ont été mis à jour. Au quartier du Desteil aussi, lors de la construction de la zone commerciale, de nombreux vestiges sont apparus.

Vous pouvez donc constater que bien avant nous, des hommes ont vécu et travaillé à Peipin ; comme nous ils y ont connu des joies et des peines.

La suite au prochain numéro...

### Liste des prochaines manifestations :

- dimanche 25 octobre : concert de Barbara interprété par Carole Timotéo, salle polyvalente (17h)
- dimanche 15 novembre : « pieds et paquets » (12h)
- dimanche 10 janvier 2016 : loto, salle polyvalente

**Réservations : 04 92 62 45 80 - 04 92 62 47 87**

L'association « Les Portes du Jabron, Culture et Patrimoine » a pour but de protéger et entretenir le patrimoine de Peipin, commune qui nous est chère.

Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur 2 ouvrages :

- L'église : la toiture est à réviser, l'intérieur doit être revu de haut en bas, la porte, le parvis afin de la rendre accessible à tous.
- Le vieux pont du Jabron qui date de 1666 (350 ans) lui aussi a besoin d'une sérieuse révision (ce qui aurait dû être fait il y a plusieurs années, car le Conseil général avait donné les fonds nécessaires pour cela) mais l'argent a été utilisé à d'autres fins !

L'union faisant la force, dit-on, nous serions très heureux si certains d'entre vous voulaient nous rejoindre pour nous aider soit administrativement, soit par des coups de main pour réaliser certains petits travaux, ce qui nous permettrait de réduire un peu les frais qu'il va falloir engager.

## GRAND MÉCHOUI DU 15 AOÛT

Le samedi 15 août, l'association « Les Portes du Jabron, Culture et Patrimoine » organisait son 1<sup>er</sup> méchoui à Peipin. Si la météo a été quelque peu capricieuse, elle n'a cependant pas empêché les quelques cent cinquante convives de se rassembler sous les platanes de la place du village.

Après un apéritif très apprécié, suivi d'une salade composée, chacun a pu déguster un succulent méchoui savamment préparé et cuit par une équipe de connaisseurs en la matière. La ronde des fromages et des fruits, puis un bon café, terminaient ce repas auquel chacun se félicitait d'avoir participé et parlait déjà de réserver sa place pour l'édition 2016.

Les amateurs de pétanque étant nombreux, un concours de boule était organisé par Dominique. Malheureusement, la pluie s'invitait sur le boulodrome où les parties battaient leur plein et la fête s'achevait plus tôt que prévu pour beaucoup de boulistes. Après l'averse, quelques irréductibles reprirent le jeu pour terminer le concours avant de se retrouver devant un dernier verre.

Participants et organisateurs partageaient le même sentiment :

« Pour une première, elle est réussie ! »



**Rendez-vous l'an prochain, même heure, même jour, même lieu.**

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont participé à cette journée. Nous espérons qu'elles ont été pleinement satisfaites car les membres de l'association ont mis beaucoup de soin et de dévouement pour la confection de ce méchoui. Eux aussi méritent nos remerciements.

Nous adressons un merci tout particulier à Éric Put et Sylvain Cogérino qui, avec leur camion, nous ont transporté le matériel ; à Jean Meynier de Chateaufort-Val-Saint-Donnat qui a fourni gratuitement le bois, et à Carole Nouvion et Dominique Houssin du bar Clos de Fanny qui ont mis à notre disposition une grande partie du matériel nécessaire à la réalisation de ce méchoui.

## CONCERT DE CORNEMUSES À L'ÉGLISE DE PEIPIN



Belle après-midi musicale en ce 13 septembre 2015, l'église de Peipin était pleine de spectateurs séduits qui ont accompagné de leurs voix cette formation de grande qualité.

Les BSM se sont produits gratuitement pour l'association « Les portes du Jabron » ; afin de participer à la remise en état de notre patrimoine.

Un grand merci pour la générosité des musiciens et des spectateurs.



## 2<sup>e</sup> JOURNÉE CITOYENNE « PEIPIN PROPRE » SAMEDI 17 OCTOBRE

**F**ort du succès de la première édition du 18 avril durant laquelle 700 kilos de déchets ont été collectés, la municipalité renouvelle cette journée citoyenne afin de partager un moment de convivialité et de bonne action pour notre commune ! Nous invitons tous les Peipinois, enfants et adultes, à participer à ce nettoyage le samedi 17 octobre : rendez-vous dès 9h30 sur le parking de l'école. Les sacs poubelles seront fournis, pensez simplement à vous munir d'une paire de gants et de votre gilet jaune. Vous pouvez également apporter de l'outillage (serpette, sécateur, débroussailleuse, etc.). Une prudence particulière sera nécessaire avec la participation des enfants qui resteront sous la responsabilité de leurs parents.

Pour clôturer cette matinée, un apéritif sera offert. **Nous vous attendons nombreux !**

## 2<sup>e</sup> ÉDITION DU CONCOURS DE LA MEILLEURE TARTE PEIPINOISE

**P**our la seconde année consécutive, la municipalité organise lors de la cérémonie des vœux le 6 janvier 2016 le concours de la meilleure tarte (salée, sucrée et gâteau des rois).

Un jury prestigieux présidé par Jany Gleize goûtera vos tartes et primera la meilleure de chaque catégorie ; les critères de notation seront : le goût, l'originalité, la cuisson et l'aspect visuel.

Nous dévoilerons le nom des gagnants après le discours du maire et nous offrirons ensuite vos trésors culinaires en dégustation aux Peipinois.

**De nombreux lots sont à gagner ! Exercez vos talents ! Étonnez le jury et les Peipinois !**

## APPEL À CANDIDATURE POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

**L**e recensement 2016 est prévu du **21 janvier au 27 février**. À cette occasion la commune de Peipin recrute 3 agents recenseurs qui auront pour principale activité le dépôt et le retrait des documents au domicile des administrés. Les agents recenseurs doivent impérativement :

- posséder un moyen de locomotion personnel et un téléphone portable,
- maîtriser l'outil informatique,
- avoir une bonne présentation physique, faire preuve de qualités relationnelles et de discrétion,
- être totalement disponibles pendant la période de recensement, notamment les soirs et les week-ends,
- connaître le territoire communal.

Pour postuler : adresser une lettre de motivation et un CV avant le **lundi 8 novembre** dernier délai à l'adresse mairie de Peipin, Service à la population, 4 rue des écoles, 04200 PEIPIN ou par courriel sur [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)